

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2023

**Date de convocation :**  
31 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISserie, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

**Date d'affichage :**  
31 août 2023

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Présents :** 17

**Absent :** 1

**Pouvoirs :** 9

**Votants :** 26

**Secrétaire de séance :** Stanislas SALMON

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

**Ont donné pouvoir :** Émily CHATELLIER a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, André CHAUVIN a donné pouvoir à Olivier TRICOT, Maryvonne OGER a donné pouvoir à Thierry BAILLEUX, Anne-Marie JANVIER a donné pouvoir à Monique PORTIER, Noëlle DELAHAIE a donné pouvoir à Nicolas MOREL, Régis BOUGLÉ a donné pouvoir à Stanislas SALMON, Anthony CIVET a donné pouvoir à Fabrice HUMEAU, Fabienne LEMONNIER a donné pouvoir à Marie-Ange MARGUERITE, Jean-Marc BOUHOURS a donné pouvoir à Guyène THIBAudeau.

**Absente :** Claire QUINTON

### RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 : RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS ET FIXATION DE LEUR REMUNERATION

RAPPORTEUR : JEAN-PIERRE THIOT

Délibération 2023-AGPC-07-07

L'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) procèdera au recensement des habitants de la commune du 18 janvier au 17 février 2024. Il est rappelé que le but du recensement est de mieux connaître la population française et ses besoins et de déterminer la population officielle de chaque commune.

Les chiffres de populations légales de l'INSEE sont notamment utilisés dans le calcul de diverses dotations communales. Le recensement permet également d'avoir des indicateurs précieux sur ses administrés. Il est donc très important de tout mettre en œuvre pour que ces chiffres soient le plus proche possible de la réalité, en recensant tous les logements.

Ainsi, afin de mener à bien cette mission, il apparaît nécessaire de recruter autant d'agents recenseurs que de secteurs, soit 8 personnes minimum et de fixer les conditions de rémunération de ces derniers, à savoir :

Tournée de reconnaissance (forfait)	50,00 €
Feuille de logement	4,50 € / unité
Session de formation	40,00 € / unité
Indemnités kilométriques (forfait)	75,00 €
Prime collective taux de recensement par internet à 70%	50€ / agent

Ces montants sont une synthèse des recommandations de l'INSEE et des éléments de rémunération choisis par les communes de la première couronne de Laval Agglomération lors de leurs recensements récents.

Il est précisé que la commune percevra une indemnité de recensement versée par l'INSEE mais que celle-ci ne couvrira pas l'ensemble des coûts.

Vu l'avis favorable de la commission finances et développement économique du 31 août 2023,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **APPROUVE** le recrutement de 10 agents recenseurs maximum.
- ▶ **FIXE** la rémunération de ces agents selon les conditions exposées ci-dessus.
- ▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 08 septembre 2023

Le maire,  
Jean-Pierre THIOT

